

Implantation d'éoliennes : 5 communes choisies

La zone de développement éolien a été arrêtée en fin de semaine dernière. L'ouest de la Cocopaq est concerné.

La zone de développement éolien (ZDE) est désormais arrêtée. Le comité de pilotage du projet, mené par Marcel Jambou, vice-président de la Cocopaq, s'est réuni à Moëlan en fin de semaine dernière. La décision a été prise « **de retenir le secteur ouest de la communauté de communes, secteur qui passe par Scaër, Bannalec, Riec, Moëlan et Clohars** ».

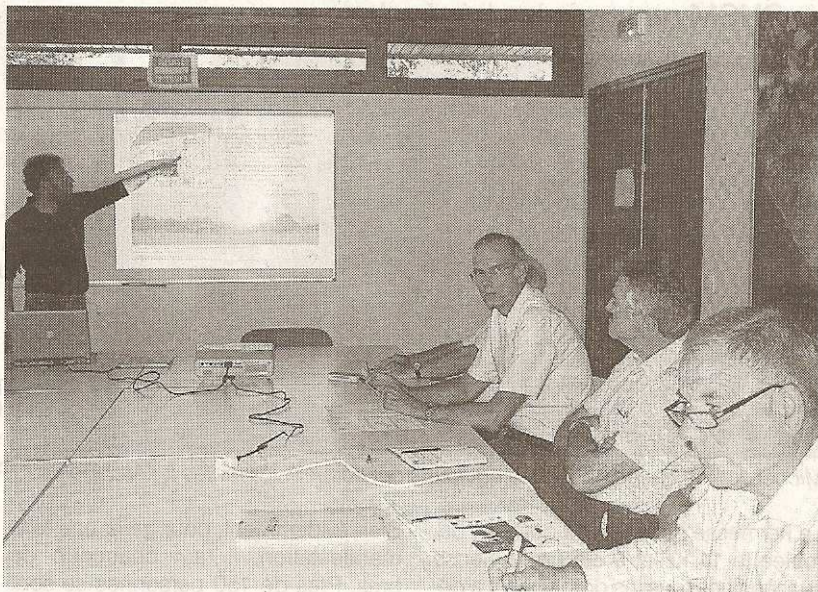
« **Là où il y a des ententes entre les communes et les opérateurs, cela permet d'envisager le lancement d'études. Dix sites sur quatorze ont donc été maintenus. Ils conservent tous un grand intérêt en matière de production, sans poser de problèmes particuliers du point de vue de leur insertion paysagère** », explique Marcel Jambou. Ultérieurement, une étude d'impact sera réalisée à l'échelle de chaque site.

« **Cette démarche affirme la politique énergétique de la Cocopaq en faveur du développement des énergies renouvelables, sachant que 30**

éoliennes d'une puissance cumulée de 60 MW permettraient de satisfaire la consommation domestique, chauffage compris, de 60 000 habitants. »

La définition de la zone de développement éolien fait suite au schéma éolien approuvé en 2006. Schéma qui avait fait l'objet d'une concertation publique. La ZDE transpose le schéma dans un dispositif réglementaire qui va permettre aux futurs opérateurs éoliens de vendre à EDF l'électricité produite à un tarif préférentiel. La ZDE précise le potentiel éolien, les possibilités de raccordement, la protection des paysages et du patrimoine naturel et historique. La différence avec le schéma, qui avait défini les potentialités sur les seize communes, porte sur le périmètre.

Ce projet de zone de développement éolien (ZDE) sera présenté au prochain conseil communautaire, en octobre. Puis au préfet qui devra l'approuver.



Réunion de définition de la zone de développement éolien jeudi en mairie de Moëlan. L'ouest de la Cocopaq, secteur allant de Scaër à Bannalec, Moëlan, Riec et Clohars, a été retenu.